



Tél : 04 67 24 91 12

Courrier : [mairie@ville-alignan-du-vent.fr](mailto:mairie@ville-alignan-du-vent.fr)

## Recensement de la population

Chers Alignanaises et Alignanais,

La commune d'Alignan-du-Vent participe au recensement de la population, une opération essentielle pour notre collectivité. Le recensement est un acte administratif obligatoire, qui permet de mieux connaître les évolutions démographiques, sociales et économiques de notre village.

- Pourquoi votre participation est importante ?  
Elle contribue à définir les moyens nécessaires pour notre commune en matière d'équipements publics, de transports, de logements, d'écoles, etc.
- Comment participer ?  
Vous avez deux options pour répondre au recensement :
  1. En ligne : via la notice Internet.
  2. Sur papier : si vous préférez, vous pouvez remplir les questionnaires papiers remis par nos 4 agents recenseurs.
- Confidentialité garantie :  
Les informations recueillies sont strictement confidentielles et protégées par la loi. Elles ne seront utilisées qu'à des fins statistiques et ne seront en aucun cas transmises à d'autres organismes.

Je compte sur votre participation pour que cette opération soit un succès. C'est un acte citoyen qui permet aux communes d'obtenir des dotations de l'État. Ces dernières dépendent du nombre d'habitants.

Je vous remercie par avance et vous prie d'agréer, chers Alignanaises et Alignanais, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire

Christophe PASTOR



